

Délibération n°24	Conseil Municipal du 16 décembre 2015
Service Urbanisme	Domaine de compétence : Urbanisme
<p>Le mercredi 16 décembre deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 10/12/2015</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 7</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 10 Décembre 2015</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Laurence CARON, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Madame Martine GHEZAL, Madame Martina DESCHARLES, Madame Angélique COUSIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Stéphanie DANNE, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER</p> <p><b>Absent excusé</b> : 0</p> <p><b>Votants</b> : 33</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Madame Laurie CAFFIER</p>
Objet : Vente de l'ancien logement de fonction de l'école des Mouettes	
Rapporteur :	
Synthèse de la délibération :	Vente de l'immeuble « Ancien logement de fonction de l'École des Mouettes » à Monsieur et Madame Henri Caron

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2241-1,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1,

**Vu** l'avis du service des Domaines en date du 18 novembre 2014 fixant le prix de vente minimal à 49 000 euros HT,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal des 13 janvier et 30 avril 2015 autorisant la mise en vente du bien.

**Vu** l'avis favorable de l'Etat relativement à la désaffectation et au déclassement du bien par courrier du 16 novembre 2015,

**Considérant**

Que l'immeuble situé Rue Gressier de La Grave à Etaples-sur-Mer, cadastré AI 283, appartient à la Commune d'Etaples-sur-Mer,

Que le bien susmentionné n'est plus utilisé pour héberger du personnel communal pour as-  
treinte ou nécessité de service,

Qu'il ne présente, dès lors, plus aucun intérêt de service public pour la commune,

Que l'État a émis un avis favorable à sa désaffectation et son déclassement par courrier du  
16 novembre 2015,

Qu'une procédure de publicité de vente au plus offrant a été lancée consécutivement à la  
délibération du Conseil municipal du 15 janvier 2015,

Que Monsieur et Madame Henri Caron ont présenté solidairement la meilleure offre finan-  
cière, soit 90 500 euros HT,

Qu'au préalable de la vente de l'immeuble, il a été procédé à :

- la division parcellaire permettant de détacher le bien de l'emprise de l'établisse-  
ment scolaire,
- l'individualisation des compteurs d'eau et d'électricité,
- la réalisation des diagnostics préalables obligatoires à la vente.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- d'annuler la délibération du 13 janvier 2015 portant mise en vente du bien,
- d'annuler partiellement la délibération du 30 avril 2015 relativement à la cession à  
Monsieur CARON et Madame WACOGNE tout en entérinant l'autorisation donnée au  
maire de procéder aux formalités préalables à la vente.
- de désaffecter le bien cadastré AI 283 qui n'a plus aucune utilité de service public  
pour la commune d'Etaples-sur-mer,
- de déclasser le bien cadastré AI 283 pour le faire sortir du domaine public de la com-  
mune et l'intégrer à son domaine privé
- de vendre l'immeuble situé Rue Gressier de La Grave à Etaples-sur-Mer, cadastré AI  
283, à Monsieur et Madame Henri Caron pour un montant de 90 500 euros, tel que  
défini au plan parcellaire annexé à la présente délibération,
- de mandater un notaire pour la rédaction de l'acte authentique et la réalisation des  
formalités de publication,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la vente ainsi que tous  
les actes subséquents,

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire  
en vertu de sa publication  
et de sa transmission au Contrôle de  
légalité (voir visa)*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20151216-24\_16122015-DE Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2015

Philippe Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille